

SEANCE DU 9 AVRIL 2008

L'An deux mille huit, le neuf avril à vingt heures quarante cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'ARVIEU s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.
La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs Claudine BRU, Jean-Michel ALBOUY, Raymond VAYSSETTES, Gilles BOUNHOL, Pierre BLANCHYS, Laurent WILFRID, Monique PUECHGUIRAL, Robert CLOT, Jean-Marc DEJEAN, Hélène LACAZE, Magali VERDALLE-LACROIX, Vincent BENOIT et Guy LACAN.

Absents excusés : Charles FIRTION qui donne procuration à Vincent BENOIT
Jean-Paul COURONNE qui donne procuration à Raymond VAYSSETTES

Magali VERDALLE-LACROIX a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le maire rappelle la délibération en date du 21 mars 2008 dans laquelle le conseil municipal lui a délégué pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions.

Elle fait part des variations de trésorerie difficiles à prévoir. Ainsi la réalisation d'une ligne de trésorerie permettrait de les gérer au mieux.

Conformément à l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de donner à madame le maire la délégation suivante : Réalisation de ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€.

DESIGNATION D'UN ELU DELEGUE A LA DEFENSE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier Préfectoral demandant d'élire un membre du conseil, délégué à la défense.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation et sera donc à ce titre pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégué à la Défense :

- Madame Claudine BRU, Maire d'ARVIEU – domicilié à Ginestous – 12120 ARVIEU

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises dont le siège est à Rodez.
Ce syndicat a pour objet de promouvoir toutes actions et études permettant le développement et la maintenance de l'informatique dans les services administratifs (et notamment collectivités territoriales).

Il est donc nécessaire de désigner un délégué chargé de représenter la commune d'Arvieu au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme délégué auprès du SMICA :

- Mr Vincent BENOIT – domicilié La Gineste – 121210 ARVIEU

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire informe le conseil municipal que si celui-ci souhaite réaliser dans l'immédiat, les travaux de cimentage et de création de sanitaires au garage communal, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits (programme non prévu lors du budget primitif).

Section d'investissement :

Article 21318-114 – Réfection façades bâtiment communal	- 10 000 €
Article 2313-10 – Aménagement local du Gazet	+ 10 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la présente Décision Modificative.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR PERMANENCE DES INFIRMIERES

Madame le maire informe le Conseil Municipal que Mesdames VERGNES, CAMBOULIVES et BERTRAND, Infirmières libérales à Arvieu, souhaitent garder le local pour tenir une permanence d'environ 1 heure par jour (du lundi au samedi).

Après débat et avis du conseil, madame le Maire propose de mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage du presbytère pour une durée de un an. Elle propose de fixer le montant de la location à 300 € pour l'année, et faire payer les frais de chauffage en fonction de la superficie utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de mettre à disposition à compter du 1^{er} janvier 2008, un local situé au 1^{er} étage du presbytère à Mmes VERGNES, JEANJEAN et BERTRAND, infirmières libérales à Arvieu,
- FIXE le montant de la location à 300 € pour l'année et fera payer les frais de chauffage en fonction de la superficie utilisée.
- AUTORISE madame le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE LAETIS

Annule et remplace la délibération du 27 février 2008 – pour cause d'erreur de rédaction

Vincent BENOIT, concerné par l'affaire quitte la salle.

Madame le maire rappelle les termes de la convention d'occupation précaire signée le 2 mai 2000 entre la commune et monsieur Vincent BENOIT gérant de la société LAETIS SCOP ARL concernant la location de locaux à l'ancien couvent d'Arvieu. Il informe l'assemblée que la société LAETIS SCOP ARL souhaite occuper une salle supplémentaire de 40 m² au 2^{ème} étage du bâtiment.

Madame le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet avenant et en conséquence sur le prix du loyer qui s'élève actuellement à 180.65€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de passer un avenant à la convention d'occupation précaire avec monsieur Vincent BENOIT gérant de la société LAETIS SCOP ARL, qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2008,

FIXE le loyer à 240.87 € par mois à compter du 1^{er} mars 2008, révisable chaque année au 1^{er} juillet, et précise qu'il est maintenu à 180.65 € pour janvier et février,
AUTORISE monsieur le maire à signer cet avenant.

**DEMANDE DE SUBVENTION
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SALLES-CURAN**

Madame Le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Salles-Curan, qui s'est vu confier par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'organisation du parcours sportif des sapeurs pompiers. Cette manifestation se déroulera le samedi 12 avril à Salles-Curan, avec la participation de plus de 500 sapeurs pompiers.

Cette rencontre sportive demande une organisation importante de la part de l'amicale et représente un budget assez conséquent.
Aussi l'association demande à la commune d'Arvieu une subvention exceptionnelle.

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Salles-Curan une subvention de 200€. Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget de la commune.

**DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC A AURIFEUILLE
MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur Robert CLOT étant concerné par l'affaire, quitte la salle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par madame et monsieur CLOT Robert d'Aurifeuille, qui souhaitent acquérir du domaine public situé dans le village d'Aurifeuille, derrière leur maison d'habitation.

Madame le Maire présente le document d'arpentage établi par le cabinet Bonnet-Burguière, qui fait apparaître la partie du domaine public à déclasser en vue de la vente, soit 301 m².

Considérant que la partie à déclasser n'est d'aucune utilité publique
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le déclassement de 301m² du domaine public, situés dans le village d'Aurifeuille en vue de la vente,
- autorise la mise à l'enquête publique et donc la nomination d'un commissaire enquêteur,
- décide de fixer le prix de vente à 3€/m² et que les frais relatifs à cette affaire (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Désignation du nombre de membres**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, il appartient à l'assemblée de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).
Elle précise que le nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE de fixer à 10 le nombre total des membres du conseil d'administration du CCAS
DESIGNE, Claudine BRU, Monique PUECHGIRAL, Hélène LACAZE, Charles FIRTION, Pierre BLANCHYS, membres élus, au conseil d'administration du CCAS.

Madame Claudine BRU, sera chargé de nommer par arrêté municipal, cinq membres non élus, qui seront choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Afin que le Directeur des services fiscaux puisse nommer ces commissaires, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de personnes remplissant les conditions requises pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE de désigner les personnes ci-dessous, pour siéger à la commission communale des impôts directs :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Maire	Claudine BRU Ginestous – 12120 ARVIEU	Guy LACAN Cayras – 12120 ARVIEU
	Jean-Michel ALBOUY Dournets – 12120 ARVIEU	Gilles BOUNHOL Rue des Genêts – 12120 ARVIEU
	Monique PUECHGURAL Espinouzet – 12120 ARVIEU	Serge CAPOULADE Espinous – 12120 ARVIEU
	Pierre BLANCHYS Puechgrimal – 12120 ARVIEU	Eric LACAZE Routaboul – 12120 ARVIEU
	Jean-Louis CARRIERE Rue des Genêts – 12120 ARVIEU	Laurent VEYRAC Trédos – 12120 ARVIEU
	Jean-Paul COURONNE Cité de Pareloup – 12120 ARVIEU	
	Yvon COSTES Puech de Clauzelles – 12120 ARVIEU	
Propriétaire de bois	Louis ALARY Espinouzet – 12120 ARVIEU	Pierre TERRAL Girman – 12120 ARVIEU
Propriétaire de bois	Elizabeth BONNAFOUS Girman – 12120 ARVIEU	
Hors Commune	Jean-Marc NAYRAL Saint-Martin-des-Faux – 12410 SALLES-CURAN	
Hors Commune	Joëlle SOULIE Frayssinhous – 12290 TREMOUILLES	

QUESTIONS DIVERSES

- **Déclassement Notre-Dame-d'Aures** – Madame le maire présente la demande de monsieur Jacky Buscaylet qui souhaite acquérir après déclassement, 70 m2 de domaine public pour accéder à sa propriété. Compte-tenu que cette opération va rétrécir une voie et enclaver une parcelle, le conseil décide de rencontrer l'intéressé pour revoir cette opération.

- **Déploiement TNT** – madame le maire informe le conseil de la demande de la société « Emettel » qui répond à des appels d'offres pour le déploiement de la TNT. La société demande la mise à disposition d'un terrain d'environ 100 m2 pour l'installation d'un pylône d'une hauteur de 20 mètres et d'un local technique de 19m2, pour un loyer de 800 € par mois. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération, sachant que la société doit nous faire part d'un dossier de présentation plus détaillée de l'ensemble de ce projet.

- **Véhicule** – un «Kangoo » vient d'être commandé chez M. VIGROUX pour la somme de 5000€. Il devrait être livré très prochainement. Il faudrait peut-être négocier le logo de la mairie.

- **Rallye du Rouergue** – Comme il leur avait été demandé, le comité organisateur a modifié le circuit pour éviter le passage au Rhan – Accord du conseil pour attribution subvention de 1500€.
- **Laëtis** – Vincent BENOIT informe le conseil que la société souhaite réaliser des petits travaux dans les bureaux qu'ils prendraient en charge financièrement (notamment changement de l'éclairage).
- **Bâtiment de la plage** – madame le maire demande l'avis au conseil pour lancer la publicité pour la location du dit bâtiment pour une période de 3 ans. Il faudra motiver le prochain locataire pour développer et dynamiser les lieux. Le conseil municipal fixe un tarif minimum de 4000 €/saison.
- **Base nautique** – compte rendu est fait de l'entretien avec monsieur Galy qui fait des doléances (travaux, mobilier...).
- **Chambres froides de la salle Raymond ALMES** - toutes les deux ne fonctionnent plus. La commune en avait récupéré une d'occasion mais qui est trop importante. Il y aurait éventuellement la possibilité d'en monter qu'une partie. En attendant, madame le maire propose de demander à titre gratuit le camion frigo au comité d'animation.
- **CAE** – Maryline RUBIO finissant son contrat fin avril, madame le maire informe qu'un appel à candidature a été fait pour embaucher un nouveau CAE. Deux candidatures ont été à ce jour déposées dont une qui pourrait convenir.
- **Antenne Solidarité** – présentation brève de l'association. Assemblée Générale jeudi 10 avril. Madame Claudine BRU est désignée pour représenter la commune auprès d'Antenne Solidarité.
- **Salle rez-de-chaussée presbytère** – Le professeur de musique n'apprécie pas que sa batterie qu'il laisse dans la salle du presbytère soit déplacée. Effectivement, cette salle est utilisée par d'autres associations, la solution serait de lui mettre à disposition l'autre salle située au 1^{er} étage.
- **Clé salle des Fêtes de Saint-Martin-des-Faux** – Monsieur Rémi GERAUD, ancien élu, souhaiterait restituer la clé. Monsieur LACAN s'occupe de voir qui pourrait la prendre, afin de la remettre régulièrement aux différents utilisateurs de la salle.
- **Rapport Conseil d'Ecole** - Monique PUECHGUIRAL, référente aux affaires scolaires, fait un bref rapport du dernier conseil d'école. Problèmes évoqués : sol du préau très glissant par temps de pluie, coût de la maintenance photocopieur trop élevé, manque d'environ 2h/semaine de ménage à l'école.
- **Rapport des rendez-vous avec les différentes équipes du personnel communal** : énoncé par Jean-Michel ALBOUY, qui rencontre avec monsieur Robert CLOT le personnel technique tous les lundi à 13h30. De par la surcharge de travail des secrétaires et du dérangement continue des administrés, afin d'avancer plus efficacement sur les dossiers, Claudine BRU propose de fermer au public le secrétariat de mairie tous les mardi après-midi. Ainsi, les horaires d'ouverture au public seront :
Lundi : 9h à 12h et 14h à 16h - Mardi : 9h à 12h - du mercredi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- **Commission Communication** : rapport bref de Vincent BENOIT
- **Contre-Champs** – Vincent BENOIT fait par au conseil que Raymundo, artiste Toulousain, va sillonner en caravane le territoire du Lévézou à la recherche d'informations sur nos trésors patrimoniaux, architecturaux, archéologiques, historiques, culturel, humains... afin de nous les faire re-découvrir à sa manière.... une particulière chasse au trésor !
Pierre DESBERTRAND, acteur de cette nouvelle association « Contre-Champs » viendra présenter celle-ci lors d'un prochain conseil municipal.
- **Rencontre Agriculture-Culture** : deux jeunes étudiants de l'université de Rodez ont contacté le Gaec de Caplongue, pour travailler ensemble sur la mise en place d'une journée « Rencontre Agriculture-Culture ». Elle aura lieu le samedi 19 avril à Caplongue, où se succéderont, visite de la ferme, conférences-débats, expositions diverses d'artistes et petits spectacles.
- Claudine BRU fait par du souhait de fixer la réunion de la Commission Développement Economique au mercredi 23 avril et le prochain conseil municipal au mardi 29 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h20.